

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-492 du 30 Octobre 1996

Portant nomination de Monsieur René Olufémi LOKO en qualité de Conseiller Technique à l'Infrastructure du Premier Ministre.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 96-440 du 04 Octobre 1996 portant création, organisation, attributions et fonctionnement du Poste de Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions ;

~~SUR Proposition du Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions ;~~

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Octobre 1996,

D E C R E T E

Article 1er. - Monsieur René Olufémi LOKO est nommé Conseiller Technique à l'Infrastructure du Premier Ministre.

Article 2. - Le présent Décret prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 30 Octobre 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU. -

.../...

Le Premier Ministre Chargé de la Coördination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,

Adrien HOUNGBEDJI

Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,

Moise Mensah

Moïse MENSAH.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JORB 1.-